



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE N°83

Poitiers, le 29 juin 2022

COVID19 - Situation sanitaire et vaccination dans le département de la Vienne

Après une période de très net ralentissement, la reprise épidémique se confirme dans la Vienne. La barre des 500 cas pour 100 000 habitants est largement dépassée. En effet, la circulation virale est très active avec un taux d'incidence de 671 pour 100 000 habitants et un taux de positivité à 32,5 %.

Face à cette forte hausse des contaminations, le préfet de la Vienne, Jean-Marie Girier, appelle à la vigilance de toutes et tous et rappelle l'importance de respecter scrupuleusement les gestes barrières : port du masque dans les lieux où il demeure obligatoire, lavage des mains, aération régulière des pièces, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique.

Le port du masque est très fortement recommandé dans les lieux clos et mal ventilés, dans les situations de promiscuité et pour protéger les personnes fragiles et vulnérables.

Il reste obligatoire pour les soignants, les patients et les visiteurs dans les lieux de santé et de soins (notamment les hôpitaux, les pharmacies, ou encore les laboratoires de biologie médicale).

Point de situation sanitaire dans le département de la Vienne au 29/06/2022

- Taux d'incidence : 671 pour 100 000 habitants (462 au 24/06/2022)
- Taux de positivité : 32,5 % (29,3 % au 24/06/2022)

Pour les plus de 65 ans :

- Taux d'incidence : 607,4 pour 100 000 habitants (354 au 24/06/2022)
- Taux de positivité : 26,3 % (19,5 % au 24/06/2022)

Hospitalisations :

- Nombre d'hospitalisations : 32 dont aucune en services réanimatoires

Depuis le début de l'épidémie, 564 personnes sont décédées des suites de la COVID19 dans la Vienne (434 en milieu hospitalier et 130 en établissements médico-sociaux).

Vaccination contre la COVID19 dans la Vienne au 24/06/2022

À la date du 29 juin 2022, **346 184** personnes bénéficient d'un schéma vaccinal complet (79,1 % de couverture vaccinale). Par ailleurs, **276 122** personnes ont réalisé un rappel vaccinal (63,1 % de couverture vaccinale) et **19 974** personnes de plus de 60 ans ont reçu une deuxième dose de rappel.

Les personnes non vaccinées et les personnes éligibles à la 2^e dose de rappel (personnes de plus de 60 ans) sont encouragées à prendre rendez-vous auprès de leur médecin ou pharmacien afin de compléter leur schéma de vaccination.

**Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86 000 Poitiers